

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER
DE LA SEANCE DU MERCREDI 22 MAI 2019
Salle Albert Schweitzer - Maison des Services - MUNSTER**

Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures.

BREITENBACH

Pierre GSELL, Vice-président, Maire,

ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Président, Maire

GRIESBACH-AU-VAL

Daniel FURTH, Vice-président, Maire

GUNSBACH

André TINGEY, Membre du Bureau, Maire

HOHROD

Bernard FLORENCE, Membre du Bureau, Maire

LUTTENBACH

Francis KLEIN, Membre du Bureau, Maire

METZERAL

Denise BUHL, Vice-présidente, Maire, Conseillère Régionale
Robert GEORGE, Conseiller, Conseiller Municipal

MITTLACH

Patrick DORDAIN, Délégué suppléant, Adjoint au Maire

MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Patrick ALTHUSSER, Membre du Bureau, Maire

MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Conseiller, Maire
Monique MARTIN, Vice-présidente, Adjoint au Maire, Conseillère Départementale
Jean-François WOLLBRETT, Conseiller, Adjoint au Maire
Edith HUSSER, Conseillère, Adjoint au Maire – *du point I au point V-3*
Albert ARLEN, Conseiller, Adjoint au Maire
Antoinette STRAUMANN, Conseillère, Adjoint au Maire

Marc WIOLAND, Conseiller, Adjoint au Maire
Roland GIANTI, Conseiller, Adjoint au Maire

SONDERNACH

./.

SOULTZBACH-LES-BAINS

./.

SOULTZEREN

Christian CIOFI, Vice-président, Maire

STOSSWIHR

Sonia SCHUSTER, Conseillère, Adjoint au Maire

WASSERBOURG

Gilbert RUHLMANN, Membre du Bureau, Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Membre du Bureau, Maire
Geneviève TANNACHER, Conseillère, Adjoint au Maire

Absents excusés et représentés :

Bernard ZINGLE, Membre du Bureau, Maire de MITTLACH

Absents excusés et non représentés :

Romy LOCHERT, Conseillère, Conseillère Municipale de MUNSTER
Hubert ZEYSSOLFF, Conseiller, Conseiller Municipal de MUNSTER

Absents non excusés:

./.

Ont donné procuration :

Maurice HENRY, Conseiller, Adjoint au Maire de GUNSBACH, *procuration à Monsieur André TINGEY, Maire de GUNSBACH,*
Edith HUSSER, Conseillère, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Monsieur Marc WIOLAND, Adjoint au Maire de MUNSTER, du point V-4 au point VIII*
Jean-Jacques OBERLIN, Membre du Bureau, Maire de SONDERNACH, *procuration à Madame Denise BUHL, Maire de METZERAL,*
Jean-Louis FEUERSTEIN, Membre du Bureau, Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *procuration à Monsieur Norbert SCHICKEL, Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,*
Morgane ERTLE, Conseillère, Conseillère Municipale de SOULTZEREN, *procuration à Monsieur Christian CIOFI, Maire de SOULTZEREN,*
Michel KLINGER, Membre du Bureau, Maire de STOSSWIHR, *procuration à Madame Sonia SCHUSTER, Adjoint au Maire de STOSSWIHR.*

Invités (sans droit de vote) :

André WEHREY, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de BREITENBACH, *excusé*
Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL, *excusé*
Gilbert MEYER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de GRIESBACH-AU-VAL, *excusé*

Charles FRITSCH, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de HOHROD,
Bernard REINHEIMER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de LUTTENBACH, *excusé*
Mady REBERT, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER,
Patrick DORDAIN, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de MITTLACH,
Romain BILL, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SONDERNACH, *excusé*
Philippe HANTZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *excusé*
Jean-François KABUCZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire, *excusé*.

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Madame Denise BUHL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance publique du 10 avril 2019**
2. **Communication des décisions du Bureau du 15 mai 2019**
3. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
4. **Services généraux**
 - 4.1. Principe de cession de la salle à vocation sportive de Muhlbach-sur-Munster à la commune d'implantation
 - 4.2. Modification de l'intérêt communautaire
5. **Finances**
 - 5.1. Retrait délibération 4.3. du CC du 13.03.2019 – Adaptation de la régie de recettes relative au service TAD
 - 5.2. CNI - Avenant mission de maîtrise d'œuvre : durée phase PRO-ACT
 - 5.3. Durée d'amortissement compte assainissement outillage
 - 5.4. Attribution de marchés :
 - Accord cadre pour le groupement de commande électricité
 - Accord cadre pour les travaux préparatoires aux levés topographiques
 - 5.5. Validation devis itinéraire cyclable
 - 5.6. Tarifs :
 - CNI : tarifs stages de natation et aquabike
 - Animations jeunes : tarifs animations été 2019
 - 5.7. Programme d'investissement 2019 du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Montagne
6. **Economie / Tourisme / Agriculture**
 - 6.1. Procès-verbal de mise à disposition des zones d'activités Gunsbach et Munster
7. **Aménagement / Développement**
 - 7.1. Attribution de l'étude bourg centre – POCE
 - 7.2. SRADETT : motion
8. **Divers**

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Denise BUHL, Conseillère Régionale, Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal VINCENT, Comptable du Trésor, la presse et le personnel.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2019

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 10 avril 2019 est adopté.

POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU 15 MAI 2019

DECISION N° 2019/012

SERVICES GENERAUX / CNI

Création postes agents saisonniers pour la période estivale 2019

La saison été démarrera le samedi 15 juin jusqu'au dimanche 1^{er} septembre 2019 avec la mise en place des tarifs "été".

Les ouvertures du centre nautique pour cette période sont les suivantes :

- Week-ends 15-16 juin et 22-23 juin de 10h à 19h
- Semaines du 17 au 21 juin et du 24 au 28 juin de 12h à 19h
- Du 29 juin au 1^{er} septembre de 10h à 19h

Compte tenu de l'amplitude d'ouverture du centre nautique durant la période estivale, les besoins en personnel saisonnier sont les suivants :

Fonction et grade de référence	Juin	Juillet	Août	Septembre
Surveillance des bassins (opérateurs ou éducateurs territoriaux des A.P.S.)	9	9	9	9
Agents d'entretien et technique (adjoints techniques territoriaux)	2	4	4	4
Agents d'accueil (adjoints administratifs territoriaux)	2	2	2	2
Total	13	15	15	15

Sur le plan formel, il y a lieu de créer les postes de saisonniers pour faire face à cette surcharge temporaire de travail.

Pour la période du 15 juin au 1^{er} septembre 2019, les agents saisonniers seront majoritairement embauchés sur une base hebdomadaire de 35 heures et sur une base horaire pour certains agents. La rémunération allouée aux saisonniers est calculée selon les grades suivants :

- Pour les agents d'entretien, techniques et d'accueil, la rémunération est fixée par référence au 1^{er} échelon du grade des adjoints techniques et administratifs territoriaux (IB348/IM326).
- Pour les surveillants des bassins titulaires du BEESAN, la rémunération pourrait être, au maximum, fixée par référence au 2^{ème} échelon du grade d'Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives (IB 379/IM 349) pour rester attractive par rapport aux autres centres nautiques du secteur.

- Pour les surveillants des bassins titulaires du BNSSA, la rémunération est fixée par référence au 2^{ème} échelon (IB 350/IM 327) et au 4^{ème} échelon (IB 353/IM 329) du grade d'Opérateur territorial des Activités Physiques et Sportives pour rester attractive par rapport aux autres centres nautiques du secteur.

Ces explications apportées,

Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- **DE CREER** les postes tels que définis ci-dessus et d'autoriser le recrutement des agents susceptibles de pourvoir ces postes par le Président.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats afférents à ces postes.
- **D'AUTORISER** le Président à rémunérer, si nécessaire, les heures complémentaires (TNC) et heures supplémentaires (TC) des agents saisonniers, à savoir des :
 - Educateurs des APS territoriaux
 - Opérateurs des APS territoriaux
 - Adjoints administratifs territoriaux
 - Adjoints techniques territoriaux.

**DECISION N° 2019/013
SERVICES GENERAUX / CNI
Recours à du personnel contractuel remplacement**

Pour assurer la continuité du fonctionnement du centre nautique, le Président doit faire appel à du personnel contractuel au courant des mois de mai et juin 2019.

Le tableau ci-dessous détaille la nature et la durée des contrats à conclure :

Emploi/Grade	Motif du recrutement	Durée	Rémunération indiciaire
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	31H00	IB 348 / IM 326 (échelon 1)
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	5H00	IB 350 / IM 327 (échelon 2)
Adjoint technique territorial	Remplacement d'agents en congés	50H00	IB 348 / IM 326 (échelon 1)

Ces explications apportées,

Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- **DE CRÉER** les postes permettant de répondre à ces besoins occasionnels.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats afférents à ces postes.

DECISION N° 2019/014
SERVICES GENERAUX / CNI
Recours à du personnel contractuel temporaire

Pour assurer la préparation et l'entretien des espaces verts en vue de l'ouverture de l'espace extérieur du CNI, il est nécessaire de faire appel à du personnel contractuel de mai à mi-juin 2019, selon descriptif suivant :

Emploi/Grade	Motif du recrutement	Contrat	Durée	Rémunération indiciaire
Adjoint technique territorial	Préparation et entretien des espaces verts pour saison estivale	Accroissement temporaire d'activité	Du 11/05 au 9/06/19 Temps non complet	IB 348 / IM 326 (échelon 1)

Ces explications apportées,

Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

- **DE CRÉER** le poste permettant de répondre à ce besoin occasionnel.
- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat afférent à ce poste.

DECISION N° 2019/015
SERVICES GENERAUX / ANIMATIONS JEUNES
Création postes agents saisonniers pour la période estivale 2019

Pour assurer l'encadrement des animations estivales (animations été et animations organisées à partir de la salle de sports de Muhlbach), la Vice-présidente en charge du dossier doit faire appel à du personnel saisonnier au courant des mois de juillet et août 2019.

Le tableau ci-dessous détaille la nature et la durée des contrats à conclure :

Emploi/Grade	Motif du recrutement	Nombre de postes	Durée	Rémunération indiciaire
Adjoint territorial d'animation	Animation de stages	2	Du 1er juillet au 31 août	IB 350-IM 327 (échelon2)
Adjoint territorial d'animation	Animation de stages	5	Du 1er juillet au 31 août	IB 348-IM 326 (échelon1)

Ces explications apportées,

Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- **DE CRÉER** les postes permettant de répondre à ces besoins saisonniers.
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente en charge du dossier à signer les contrats afférents à ces postes.
- **D'AUTORISER** le Président à rémunérer, si nécessaire, les heures supplémentaires (IHTS) des agents saisonniers.

DECISION N° 2019/016

FINANCES / ANIMATIONS JEUNES

Attribution d'une gratification pour les jeunes en Service civique – Education aux médias et à l'information

Depuis le mois de février 2019, Monsieur Grégory DELCURIE et Madame Manon LAZARELLY interviennent en qualité de service civique au sein de l'Espace jeunes. Il est rappelé que ces jeunes sont recrutés par Unis-cités en partenariat avec le Conseil Départemental et mis à disposition des territoires. En l'occurrence, une mutualisation a été envisagée entre l'Espace Jeunes et la bibliothèque de Munster compte tenu des besoins proches de ces structures et de la compatibilité des profils de postes (éducation aux médias et à l'information). Les jeunes passent donc 50% de leur temps de travail à la CC et 50% à la Ville de Munster. Compte tenu de leur engagement dans l'animation de l'Espace Jeunes et des frais de transport supportés par ces jeunes pour se rendre dans la Vallée, il est proposé de leur verser une gratification de 350 €.

Ces explications apportées,

Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- **D'AUTORISER** le Président à verser une gratification de 350 € à Monsieur Grégory DELCURIE et 350 € à Madame Manon LAZARELLY compte tenu de leur implication dans la réalisation de leur service civique au sein de l'Espace Jeunes de la CC de la Vallée de Munster.

DECISION N° 2019/017**AGRICULTURE****Avenant n°1 au bail commercial de la Fromagerie de la Vallée de Munster**

La Laiterie de la Vallée de Munster a racheté le fonds de commerce de la SARL Fromagerie de la Vallée de Munster. La cession du bail commercial a eu lieu le 21 mars 2019 par acte notarié. Dans le cadre des négociations préalables à la cession du bail, les élus s'étaient engagés auprès du repreneur à :

- moduler les loyers afin de faciliter la reprise de cette activité économique durant les trois premières années, 1 000 € HT par mois pendant la première année, 2000 € Ht par mois pendant la seconde année et 3 000 € HT par mois la troisième année.
- prendre en charge les dépenses de remise en état du système d'assainissement et de recherches de fuite
- autoriser l'occupation gratuite des lieux de la mi-février 2019 jusqu'au 1^{er} avril 2019 afin que les opérations de nettoyage et de remise en état des lieux puissent avoir lieu
- autorisation la transformation du lait provenant hors de la vallée de Munster dans l'hypothèse où localement l'offre n'était pas suffisante.

L'avenant N°1 formalise ces engagements.

Les membres du Bureau sont informés que l'avenant N°1 respecte les dispositions de l'article L 1511-3 du CGCT relatif aux aides directes aux entreprises. Il est précisé que le budget 2019 de la Fromagerie intègre déjà ces éléments au niveau des recettes de fonctionnement et des dépenses.

Ces explications apportées,

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

LE BUREAU,

Après délibération et vote (1 abstention : M. FEUERSTEIN),

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au bail de la Fromagerie entre la CCVM et la Laiterie de la Vallée de Munster.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 6 avril 2004, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

PERIODE DU 1^{er} AU 30 AVRIL 2019 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	MENUISERIE FRITSCH	Remplacement fenêtres Musée d'Ambulance Alpine	497	3 150,85 €
MATERIEL AMORTISSABLE	EXTRA BRUNN	Acquisition d'un lave-vaisselle à Multi Accueils Soultzbach	449	550,00 €
FOURNITURES	SUPER U	Frais alimentation CCVM	421	147,92 €
	SA ELECTIS	Achat gants casque sur gants pour technicien	422	319,25 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Fourniture livres pour spectacle A la Soupe à ECSG	423	77,71 €
	BRICONAUTES	Achat petit équipement pour COSEC	424	4,90 €
	NUSS DIETRICH GEDIMAT	Fourniture petit équipement	425	142,45 €
	LYRECO France	Fourniture vêtements de travail	430	849,14 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	Janvier à mars 2019 Carburant véhicule Partner	431	89,47 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	Janvier à mars 2019 Carburant véhicule BAJ	432	93,72 €
	SUPER U	Alimentation REAAP	433	83,40 €
	SUPER U	Animations Petites Vacances Avril 2019 Alimentation stage EJA4, EJA8 et EJA3	434	13,91 €
	SUPER U	Alimentation samedi à l'Espace Jeunes	435	16,88 €
	SERITAIR	Fourniture sacs de pré collecte tri sélectif	438	450,00 €
	SUPER U	Alimentation ECSG et Forum de l'Emploi	445	26,73 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	Carburant véhicule Partner	453	66,91 €
	UGAP	Fournitures administratives	454	162,34 €
	SUPER U	Animations Petites Vacances Avril 2019 Alimentation stage EJA4, EJA8 et EJA3	490-491	39,85 €
	BRUNN	Achat machine à pop-corn Espace Jeunes	492	79,99 €
	SOC 10 DOIGTS	Animations Petites Vacances Avril 2019 Fourniture brico de Pâques BAJ	493-494	61,06 €
	SUPER U	Alimentation réunions CCVM	501	193,77 €
	LE GEANT DES BEAUX ARTS	Ecole de Sports et Arts 2018 2019 Fournitures pour Mercredi avec Kevan	532	98,31 €
SUPER U	Frais alimentation CCVM	561	41,64 €	
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	GREGO	Annonce Guide pratique Vallée de Munster	428	391,00 €
	WEREY MX RACING & FILS	Réparation vélo BAJ	436	40,60 €
	ASSOCIATION VIDEOVAL	Projection film pour soirée REAAP	437	150,00 €
	PUBLIMARK	Pose adhésif horaires centre de valorisation	442	126,00 €
	JOURNAL DES SPECTACLES	Annonce spectacles à ECSG	447	438,00 €
	KUNEGEL	Transport élèves spectacle à ECSG	448	420,00 €
	KUNEGEL	Transport animateur soirée REAAP	496	135,00 €
	WEREY MX RACING & FILS	Réparation mobylette archiviste	534	57,00 €
	GEP SLA	Ecole de Sports et Arts 2018 2019 animation Théâtre	535	392,47 €
	LA MAISON LUQUET	Animations Petites vacances Avril animation Forgeron Espace Jeunes	536	300,00 €

	OBSERVATOIRE DE LA NATURE	Animations Petites vacances Avril Observatoire de la nature	537	80,00 €
	SAS FORMAVENTURE	Animations Petites vacances Avril entrées Accrobranches Espace Jeunes	538	331,20 €
	JOURNAL OFFICIEL	Publication Appel d'Offres marché fourniture électricité	563	1 080,00 €
	JOURNAL OFFICIEL	Publication Appel d'Offres étude redynamisation bourg centre	564	108,00 €
	L'ALSACE	Publication Appel d'Offres marché fourniture électricité	565	362,54 €
	JOURNAL DES SPECTACLES	Annonce spectacle à ECSG	568	438,00 €
	LA PISCINE	Carte détente piscine balnéo pour animatrice BAJ	571	100,00 €

PERIODE DU 1^{er} AU 30 AVRIL 2019 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSABLE				
FOURNITURES	LABORATOIRE CHEMOFORM	Produit de traitement	88	3 365,10 €
	SA ELECTIS	Fourniture disjoncteur et bloc différentiel	89	694,68 €
	SA ELECTIS	Fourniture petit équipement	90	30,50 €
	TREFLE VERT	Fourniture petit équipement	91	39,80 €
	SUPER U	Fournitures diverses	92	46,90 €
	BRICONAUTES	Fourniture petit équipement	93	117,28 €
	AAF INTERNATIONAL	Fourniture petit équipement	94	1 352,04 €
	LABO. CORRECTION AUDITIVE	Fourniture paire bouchons anti bruit technicien CNI	95	150,00 €
	NUSS DIETRICH GEDIMAT	Fourniture petit équipement	96	76,16 €
	SUPER U	Achat charge propane	104	53,50 €
	TREFLE VERT	Toiles paillage et agrafes métalliques	116	67,80 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	SARL MICHEL	Réparation tondeuse et autoportée	97	261,38 €
	GREGO	Annonce Guide de la Vallée	98	763,00 €
	EURL MENUISERIE FOURES	Fabrication latte en bois pour sauna	117	168,00 €
	CENTRE ANALYSE ET RECHERCHES	Analyse eau	118	335,95 €

PERIODE DU 1^{er} AU 30 AVRIL 2019 – Budget Assainissement

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	VEOLIA EAU	Equipements de mesure de déversement bassin orage Wihr au val	45	5 899,92 €
	VEOLIA EAU	Mise en place sonde radar à Breitenbach	46	1 413,00 €
FOURNITURES	SCHMIDT GARAGE SARL	Fourniture carburant véhicule 207	47	62,50 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	ATIC	Débouchage canalisation réseau intercommunal Metzeral	58	496,80 €

PERIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019 – Budget Chaufferie Bois

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	ONF ENERGIE	Fourniture plaquettes bois	14	9 397,96 €

PERIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019 – Budget Maison du Fromage

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	DI FOGGIO SARL	Réparation local chaufferie suite à dégât des eaux	10	627,00 €
	ERTLE & Fils	Réparation fuite sur abreuvoir étable	11	109,20 €

PERIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019 – Budget Fromagerie de la Vallée

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	AEMEC SARL	Remise en fonctionnement puits de relevage	12	1 170,32 €
	ATIC	Travaux curage Fromagerie	13	168,00 €
	STREHL Assainissement	Travaux vidange bac à graisse Fromagerie	14	883,20 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	BENJAMIN PIERRE	Honoraires Etat des lieux	11	439,20 €

POINT 4 - SERVICES GENERAUX**4.1. Principe de cession de la salle à vocation sportive de MUHLBACH-SUR-MUNSTER à la commune d'implantation***Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Monsieur le Président rappelle que la CCVM est liée par une convention signée en 2006 à la Commune de Muhlbach-sur-Munster et à la Commune de Metzeral pour la construction et la gestion de la salle à vocation sportive située à Muhlbach-sur-Munster. Dans le cadre de cette convention, la CCVM a assuré la construction de l'ouvrage. Au quotidien, l'entretien, le fonctionnement, la gestion de l'équipement sont assurés par la Commune de Muhlbach et la commune paye une redevance à la CC pour l'occupation des lieux.

La commune de Muhlbach a émis le souhait de prendre en charge globalement la salle des sports tant au niveau des frais d'investissement que du fonctionnement du bâtiment. La commune de Muhlbach se propose de racheter à la CCVM le bâtiment moyennant le paiement du solde de la dette contractée par la CCVM pour la construction de l'ouvrage. Un décompte a été réalisé et dans l'optique d'une vente au 30 juin 2019, la cession se ferait moyennant la somme de 146 380 euros.

Les services préfectoraux ont été contactés sur la faisabilité d'une telle opération. La cession de la salle des sports à la commune de Muhlbach est réalisable. Il conviendra au préalable de modifier l'intérêt communautaire afin que la salle des sports de Muhlbach n'y figure plus, permettant ainsi sa cession à la commune de Muhlbach-sur-Munster en application de l'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, aux termes duquel les biens des personnes publiques peuvent être cédés, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Ces explications apportées,

Sous réserve de la modification de l'intérêt communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE DONNER UN AVIS DE PRINCIPE** favorable à la cession de la salle des sports à la commune de Muhlbach-sur-Munster sur la base du capital de l'emprunt qu'il reste à rembourser à la date de la cession.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à consulter les services de France Domaines conformément à l'article L. 5211-37 du CGCT et à entreprendre toutes démarches utiles afin que le Conseil Communautaire du 3 Juillet 2019 puisse autoriser le Président à signer l'acte de cession dudit bien.

4.2. Modification de l'intérêt communautaire « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président expose que par délibération du 21 décembre 2016, la CCVM avait décrit l'intérêt communautaire relatif à la compétence optionnelle : « **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire** » comme suit :

- Le Centre Nautique Intercommunal, y compris l'organisation, le financement de la natation scolaire et le transport, vers cet équipement, des élèves du primaire des écoles de la CCVM.
- Le COSEC.
- La participation éventuelle aux investissements et au fonctionnement des structures scolaires du second degré (collège et lycée) et aux équipements sportifs et culturels s'y rattachant.
- Les stations de ski alpin et loisirs été hiver ainsi que les sites de ski nordique. La compétence comprend l'aménagement des sites, l'exploitation des équipements de loisirs et d'accueil attachés à ces sites et notamment les remontées mécaniques. Cette

compétence pourra être exercée par l'adhésion à un syndicat mixte associant le Département du Haut-Rhin ou toute autre collectivité.

- L'Espace Culturel Saint-Grégoire.
- La gestion des classes de perfectionnement ou similaires du secteur couvert par le périmètre de la Communauté de Communes.
- La construction et l'exploitation d'une salle de sport intercommunale située sur le ban de la commune de MUHLBACH-SUR-MUNSTER.

Il est proposé que la salle de sport de Muhlbach-sur-Munster relève, à compter de la date de la présente délibération de la compétence communale de Muhlbach-sur-Munster.

Cette délibération doit être prise à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire, soit 20 votes

Monsieur Gabriel BURGARD demande si le fait d'enlever la salle de sports de l'intérêt communautaire peut remettre en cause le coefficient d'intégration fiscale déterminant le montant de la DGF. Madame Frédérique MIESCH répond que ce n'est pas le cas, car la compétence sur les équipements sportifs et culturels reste valable avec notamment le CNI, le COSEC et l'Espace Culturel.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'EXCLURE** de l'intérêt communautaire relatif à la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » l'alinéa :
 - La construction et l'exploitation d'une salle de sport intercommunale située sur le ban de la commune de MUHLBACH-SUR-MUNSTER.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur Patrick ALTHUSSER souhaite faire un petit bilan de l'utilisation de la Salle des Sports de Muhlbach-sur-Munster depuis sa création. De nombreuses sections sportives s'y sont installées, comme notamment la section Escalade, du badminton, du foot salle, de la boxe... Les grands événements sportifs qui s'y tiennent induisent des effets positifs sur le tourisme de l'ensemble de la Vallée.

POINT 5 – FINANCES

5.1. Retrait de la délibération 4.3. du CC du 13.03.2019 – Adaptation de la régie de recettes relative au service TAD

Point présenté par Pierre GSELL, Vice-président

La délibération concernant l'adaptation de la régie de recettes relative au service TAD prise en réunion de Conseil Communautaire en date du 13 mars 2019 a été retoquée par la Préfecture comme non-conforme au motif que cette régie de recettes relève d'une décision du Bureau. Toute modification de la régie de recettes doit de ce fait émaner d'une décision de Bureau et ne peut faire l'objet d'une décision émanant d'un autre organe délibérant.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE RAPPORTER** la délibération du Conseil Communautaire du 13 mars 2019 sur l'adaptation de la régie de recettes relative au service TAD.

5.2. Centre Nautique Intercommunal – Mission de maîtrise d'œuvre : avenant n°2

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Vu le marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée attribué en avril 2018 relatif aux travaux de restructuration, d'extension et de mises aux normes du centre nautique, il est nécessaire de procéder à la conclusion d'un avenant N°2 qui porte sur les délais de réalisation. En effet, le permis de construire est encore en cours d'instruction, aussi le délai d'exécution des phases PRO et ACT doit être prolongé jusqu'au 15 juillet 2019.

Les autres dispositions du marché de base restent inchangées.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant N°2 au marché de maîtrise d'œuvre qui porte sur la durée des phases PRO et ACT afin d'augmenter le délai jusqu'au 15 juillet 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches nécessaires.

5.3. Durée d'amortissement des biens du budget assainissement

Point présenté par Denise BUHL, Vice-Présidente

Il est proposé de compléter notre plan d'amortissement du budget assainissement en intégrant une durée d'amortissement de 10 ans pour les biens inscrits au compte 21562 – service d'assainissement – matériel spécifique d'exploitation.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ACTER** que les biens inscrits à l'article 21562 du budget assainissement sont amortis sur une durée de 10 ans.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.4. Attribution de marchés

5.4.1. Accord cadre pour le groupement de commande électricité

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Dans le cadre des démarches de mutualisation, la CCVM a proposé aux communes de réaliser un groupement de commandes pour l'approvisionnement en électricité.

La consultation a été lancée en avril 2019 pour une remise des offres le mardi 14 mai à 12h00.

L'analyse des offres a ensuite été réalisée par le Cabinet STUDEN.

Réunie ce jour, la Commission d'Appel d'Offres du groupement définie dans la convention a décidé de retenir les candidats suivants pour concourir aux marchés subséquents :

- ALSÉN pour le lot n°1
- EDF pour les lots n°1 et 3
- TOTAL ENERGIE pour le lot n°3

Concernant le lot n°2, EDF étant la seule entreprise à candidater, il a été décidé de ne pas retenir ce candidat et de garder la possibilité de lancer une procédure adaptée si d'urgence les tarifs concernés cessaient d'être règlementés.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les accords cadre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.4.2. Accord cadre pour les travaux préparatoires aux levés topographiques

Point présenté par Daniel FURTH, Vice-Président

Dans la perspective de la prise de compétence assainissement au 01/01/2020, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM) va procéder aux levés topographiques des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

Pour permettre la bonne exécution de cette prestation, les équipements de voirie rattachés à ces réseaux doivent être visibles, accessibles et manœuvrables.

Une consultation pour mettre à niveau les équipements de voirie (regards, bouches à clé), remplacer les équipements défectueux, procéder à la localisation puis la mise à niveau de regards situés dans les prés, chemins, périmètre de protection, a été lancée début mai pour une réception des offres au 21 mai 2019 à 12h00.

L'analyse des offres en cours permet de déterminer une enveloppe maximale de 100.000 € HT pour ce marché à bons de commandes.

Monsieur Pierre DISCHINGER demande comment la CCVM compte procéder avec les communes qui ont déjà lancé la réalisation de travaux préparatoires et de levés topographiques. Monsieur le Président indique que les services respectifs vont se mettre en contact pour en discuter.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à attribuer le marché de travaux préparatoires aux levés topographiques pour un montant maximum de 100.000 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.5. Validation devis itinéraire cyclable

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

A l'occasion des conseils communautaires des 6 et 20 décembre 2017, l'assemblée avait procédé à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie et notamment la création, la gestion et l'entretien des itinéraires cyclables prévus au schéma départemental des itinéraires cyclables.

L'itinéraire cyclable allant de Wihr-au-Val à Soultzbach-les-Bains est particulièrement endommagé suite au soulèvement des enrobés par des racines d'arbres sur une soixantaine de mètres, à l'arrière de l'entreprise Entretien et Réparation de la Vallée située rue de Soultzbach à Wihr-au-Val.

Après établissement de devis de réfection auprès de trois entreprises, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise FRITSCH SARL pour un montant de 9.945 € HT. La date prévisionnelle de réalisation des travaux est annoncée première semaine de septembre.

Monsieur Gabriel BURGARD indique que la commune de Wihr-au-Val a demandé à l'entreprise concernée de couper les sapins à l'origine du problème afin que la rénovation soit pérenne.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise FRITSCH SARL pour un montant de 9.945 € HT concernant la réfection d'une partie des enrobés de l'itinéraire cyclable allant de Wihr-au-Val à Soultzbach-les-Bains.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.6. Tarifs

5.6.1. CNI - Tarifs des stages de natation : initiation et perfectionnement

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Le Centre Nautique proposera à compter de cet été des stages de natation « initiation » et « perfectionnement » à destination des usagers. Les séances se dérouleront de 9h à 9heures45 sur une semaine.

Il est proposé de fixer un tarif de :

- 40 € par semaine pour une prise en charge sur 5 jours – entrée piscine comprise
- 32 € par semaine pour une prise en charge sur 4 jours – entrée piscine comprise

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ACTER** les tarifs ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.6.2. CNI - Tarifs animation Aquabike

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

A compter de la rentrée de septembre 2019, le Centre Nautique souhaite modifier les tarifs des séances d'aquabike qu'il propose comme suit :

- 12 € à la séance
- 100 € pour le trimestre
- 280 € à l'année

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ACTER** les tarifs ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.6.3. Animations Jeunes : tarifs des animations été 2019

Point présenté par Monique MARTIN, Vice-Présidente

Tarif des camps Eté 2019

On met les voiles	TA 100 €	TB 120 €
Raid Canoe Kayak	TA 100 €	TB 120 €
Ça va être sport au Tanet	TA 100 €	TB 120 €
Sur les traces du Loup	TA 126€	TB 151 €
Via Ferrata et Bivouac	TA 100 €	TB 120 €
Camp Indiens	TA 100 €	TB 120 €

TM : Tarification modulée sur le quotient familial (TA : QF ≤ 1200 / TB : QF > 1200)

Les tarifs des camps sont majorés de +20 % pour les enfants domiciliés hors du territoire de la CCVM

Tarifs animations jeunes Eté 2019

			Tarif Vallée	Tarif Hors Vallée
E	1	Pêche sportive de la truite Fario	21 €	25 €
E	2	Peinture sur Soie	23 €	28 €
E	3	Randonnées en pleine nature, contes et légendes avec le Club Vosgien.	60 €	72 €
E	4	Je peins mon tableau	24 €	29 €
E	5	Sport collectif (basket, foot...)	15 €	18 €
E	6	Randonnée VTT, jeux	9 €	11 €
E	7	Bijoux et sujets en perles de rocaille	20 €	24 €
E	8	Histoire rythmée en musique, réalisation d'un instrument.	18 €	22 €
E	9	Joue avec ton clown	22 €	26 €
E	10	Construction d'une catapulte en bois	24 €	29 €
E	11	Tir sportif à la carabine	18 €	22 €
E	12	Création florale	21 €	25 €
E	13	Je fabrique mes paniers en rotin.	19 €	23 €
E	14	Atelier caravane du jeu de peindre	24 €	29 €
E	15	A la découverte des insectes	21 €	25 €
E	16	Couture facile	20 €	24 €
E	17	Equitation Initiation (niveau poney d'or)	55 €	66 €
E	18	Initiation à la Magie	21 €	25 €
E	19	Initiation à la Magie	21 €	25 €
E	20	Petit artiste : bricolage, dessin	24 €	29 €
E	21	Tir à l'arc	20 €	24 €

E	22	Initiation à la boxe éducative	18 €	22 €
E	23	Gymnastique trampoline	18 €	22 €
E	24	VTT initiation	22 €	26 €
E	25	tennis de table	18 €	22 €
E	26	Cross Training	18 €	22 €
E	27	Arts du Cirque	21 €	25 €
E	28	Arts du Cirque	21 €	25 €
E	29	Théâtre d'été	22 €	26 €
E	30	Baby basket	18 €	22 €
E	31	Football initiation	18 €	22 €
E	32	Tennis de table	18 €	22 €
E	33	Karaté	18 €	22 €
E	34	Viens fabriquer tes jouets ! Au programme, marionnette, voiture-bolide, bilboquet, dragon	20 €	24 €
E	35	Initiation au tir sportif à la carabine et au pistolet	18 €	22 €
E	36	Découvre l'escalade sur site naturel.	70 €	84 €
E	37	Atelier cuisine : cuisine autrement autour du végétal. Bon, beau et bio !	44 €	53 €
E	38	Tir à l'arc	20 €	24 €
E	39	Rollers	15 €	18 €
E	40	Rollers	15 €	18 €
E	41	Jeux de balle, jeux d'éveil	5 €	6 €
E	42	Jeux d'aventuriers, jeux sportifs, toboggans géants	5 €	6 €
E	43	Construction de cabanes et jeux en forêt	22 €	26 €
E	44	Judo	18 €	22 €
E	45	Judo	10 €	12 €
E	46	Equitation perfectionnement (niveau galop 1)	55 €	66 €
E	47	Création de chenilles en pompons de laine !	8 €	10 €
E	48	A qui appartient cette trace ? Vite, en forêt !	21 €	25 €
E	49	Karaté	18 €	22 €
E	50	A l'académie des apprentis sorciers !	22 €	26 €
E	51	Tennis initiation	15 €	18 €
E	52	Tennis initiation	15 €	18 €
E	53	Création de bijoux et porte-clés en Fimo	24 €	29 €
E	54	Jeu de piste : chasse au trésor	22 €	26 €
E	55	Deviens un Youtuber grâce à ton smartphone !	21 €	25 €
E	56	Pâte à modeler maison !	8 €	10 €
E	57	Journées "Multi sport" et sortie accrobranche	TA 65 € TB 78 €	TA 78 € TB 94 €
E	58	Découvre l'univers Viking avec Dragon 3	14 €	17 €
E	59	Equitation Initiation (niveau poney d'or)	55 €	66 €
E	60	Je fabrique mes paniers en rotin.	19 €	23 €
E	61	Détective mission Lutin !	18 €	22 €
E	62	Découvre Fortnite Grandeur Nature en forêt !	21 €	25 €
E	63	Danse contemporaine ethnique	23 €	28 €
E	64	Atelier Photo - numérique et procédés anciens, technique du cyanotype	32 €	38 €
E	65	Pêche en étang	21 €	25 €
E	66	Equitation Initiation (niveau poney d'or)	55 €	66 €

E	67	Danse Ballerina	23 €	28 €
E	68	Athlétisme	18 €	22 €
E	69	Sport Co (basket, volley, hand...)	18 €	22 €
E	70	Customise ton "Tote bag" - linogravure et impression sur sac et autres supports textiles.	24 €	29 €
E	71	Parcours des aventuriers, toboggan, jeux sportifs	18 €	22 €
E	72	Découvre l'univers Viking chez le forgeron	14 €	17 €
E	73	Tir sportif à la carabine	18 €	22 €
E	74	Chorégraphie - danse moderne	23 €	28 €
E	75	Mini Yoga et gym douce	15 €	18 €
E	76	Création de personnages, de marionnettes à partir d'éléments naturels	20 €	24 €
E	77	Aventure sportive	18 €	22 €
E	78	Tennis	15 €	18 €
E	79	Atelier couleur nature	3 €	4 €
E	80	Astronomie : Ciel ! Des étoiles...	6 €	7 €
E	81	Equitation perfectionnement (niveau galop 1)	50 €	60 €
E	82	Eveil musical, histoire en musique, réalisation d'un instrument.	15 €	18 €
E	83	Badminton et sport collectifs	15 €	18 €
E	84	Modelage, photographie et infographie avec Kevan	20 €	24 €
E	85	Course d'orientation	18 €	22 €
E	86	Journaliste de la semaine	20 €	24 €
E	87	Tissage	15 €	18 €
E	88	Balade conté et jeux de plein air	15 €	18 €
E	89	Un atelier de création de bijoux et "gris-gris" en perles de papier...	20 €	24 €
E	90	Je kiffe les Gifs	24 €	29 €
E	91	Tir à l'arc	15 €	18 €
E	92	Découverte de la danse latine	15 €	18 €
E	93	Triathlon	20 €	24 €
E	94	L'âne a de grandes oreilles, et toi ? Sauras-tu ouvrir grand les tiennes pour découvrir tous les secrets de la ferme du Pfeifferberg ?	35 €	42 €
E	95	Athlétisme	18 €	22 €
E	96	Jeux de piste et Chasse aux trésors	22 €	26 €
E	97	The Voice	21 €	25 €
E	98	Handball	18 €	22 €
E	99	Pat'Patrouille	18 €	22 €
E	100	Gymnastique trampoline	18 €	22 €
E	101	Handball	18 €	22 €
E	102	L'art du Graff	24 €	29 €
E	103	Tir à l'arc	18 €	22 €
E	104	Atelier cuisine	23 €	28 €
E	105	Bike and Run	21 €	25 €
E	106	Les aprèms sportives : multisport	21 €	25 €
E	107	Multi Activité Montagne : Canyoning, Via Ferrata, Escalade	90 €	108 €
E	108	Jeux théâtral	22 €	26 €

E	109	Création de Robots à partir de matériaux de récup	24 €	29 €
E	110	Echecs - Initiation et perfectionnement.	25 €	30 €
E	111	Tennis	15 €	18 €
E	112	Construction de cabanes, jeux	22 €	26 €
E	113	Jeux de terre et de dessin	22 €	26 €
E	114	Percussions africaines	18 €	22 €
E	115	Initiation à la plongée sous-marine	50 €	60 €
E	116	Réalisation de tableaux et cartes de fil	20 €	24 €
E	117	Olympiades en foret	18 €	22 €
E	118	Tennis de table	18 €	22 €
E	119	Vtt	22 €	26 €

Tarifs Espaces Jeunes à compter de l'été 2019

Accueil à la journée sans repas fourni, ni sortie ou intervention d'un partenaire extérieur :

- TA Vallée : 10 €
- TB Vallée : 12 €

Accueil à la journée sans repas fourni avec sortie et/ ou intervention d'un partenaire extérieur :

- TA Vallée : 15 €
- TB Vallée : 18 €

Accueil à la semaine sans repas fourni avec un programme d'animations comprenant 1 journée de sorties et / ou l'intervention d'un partenaire extérieur

- TA Vallée : 65 €
- TB Vallée : 78 €

Accueil à la semaine sans repas fourni avec un programme d'animations comprenant 2 journées de sorties et / ou l'intervention d'un partenaire extérieur

- TA Vallée : 70 €
- TB Vallée : 84 €

Soirée sans repas sans intervention d'un partenaire extérieur : gratuit

Soirée avec intervention d'un partenaire extérieur, sortie, repas ou animation particulière :

- TA Vallée : 5 €
- TB Vallée : 6 €

Journée solidaire du 2 août 2019 : gratuit

Pack : Découverte de l'espace jeunes le 29.08 et sortie à Europa Park le 30.08.2019

- TA Vallée : 47 €
- TB Vallée : 56 €

Tarification modulée sur le quotient familial (TA : $QF \leq 1200$ / TB : $QF > 1200$)

Les tarifs des animations Espace Jeunes sont majorés de +20 % pour les enfants domiciliés hors du territoire de la CCVM

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ACTER** les tarifs ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.7. Programme d'investissement 2019 du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Montagne

Point présenté par Pierre GSELL, Vice-président

Depuis le débat d'orientations budgétaires de la CCVM, le Syndicat mixte d'Aménagement de la Montagne qui est composé de la CCVM et du Département du Haut Rhin a précisé son programme d'investissement pour l'année 2019. La part de la CCVM, au titre des investissements 2019, reste inchangée à 140 000 euros. Les projets qui seront déployés sont les suivants avec les financements prévisionnels suivants :

- Création d'aires de jeux sur les sites du Gaschney et du Schepfenried pour 60 000 € dont 42 000 € du Département, 12 000 € de la Région et 6 000 € de la CC
- Création d'une billetterie main libre au Schnepfenried – Phase 1 pour 140 000 € dont 98 000 € pour le Département, 28 000 € pour la Région et 14 000 € pour la CC
- Démantèlement du télésiège au Gaschney pour 70 000 € dont 35 000 € pour la CCVM et 35 000 € de Fonds d'Etat
- Rénovation de l'abri du skieur au Tanet pour 250 000 € dont 100 000 € du Département, 75 000 € de la CC et le solde en autofinancement.
- Travaux divers (sécurisation cours d'eau Tanet, barrière plan d'eau du Schnepfenried...) pour 50 000 € dont 10 000 € à charge de la CC

Madame Sonia SCHUSTER demande en quoi consiste une billetterie main libre. Monsieur Pierre GSELL explique que les skieurs pourront acheter leur forfait directement sur internet, que l'ensemble de la station sera équipée pour permettre aux skieurs de circuler en « sans contact » sur tout le domaine et que ce système permet une meilleure gestion des flux. Cela offre également la possibilité de pratiquer le ski à l'heure et non à la journée.

Monsieur Gabriel BURGARD demande si cette mise en place ne risque pas de mettre en péril les postes de perchistes. Monsieur Pierre GSELL lui répond que ce ne sera pas le cas, car ces personnes assurent également la sécurité du site.

Monsieur Pierre GSELL présente ses remerciements à la CCVM qui fait un effort financier considérable pour les stations en comparaison aux autres syndicats du département. Monsieur le Président souligne qu'il s'agit d'une politique importante pour la CCVM, d'autant plus qu'elle est partagée avec le Conseil Départemental, la Région et même l'Etat à travers le Commissariat de Massif.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote (1 abstention : Monsieur Patrick ALTHUSSER)

DECIDE :

- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** du programme d'investissement 2019 du Syndicat Mixte.
- **D'AUTORISER** le versement d'une aide globale au titre des investissements 2019 du Syndicat Mixte de 140 000 €.
- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires correspondants sont prévus au budget 2019 de la collectivité.

POINT 6 – ECONOMIE / TOURISME / AGRICULTURE

6.1. Procès-verbal de mise à disposition des zones d'activités Gunsbach et Munster

Point présenté par Christian CIOFI, Vice-président

Depuis le 1er janvier 2017, la CCVM est compétente en matière de zone d'activité économique, artisanale, industrielle et touristique. Le Conseil Communautaire a identifié les zones concernées par ce transfert dans le cadre d'une délibération du 25 octobre 2017.

Le transfert de ces ZAE à la CCVM implique le transfert des biens publics attachés à chaque zone, à savoir les voiries et leurs accessoires.

Ce transfert est effectué par simple mise à disposition des voiries concernées des communes vers la CC qui assumera l'ensemble des obligations du propriétaire. Les procès-verbaux ci-joints matérialisent ce transfert.

Cette mise à disposition concerne plus particulièrement :

- la voirie interne,
- les trottoirs, les accotements, les bordures, les caniveaux, le réseau d'eau pluviale,
- la signalisation verticale et horizontale réglementaire et la signalétique,
- les équipements scellés au sol,
- l'éclairage public,
- les espaces collectifs.

Les réseaux sous voirie ne sont pas concernés, ils restent du ressort de leurs concessionnaires respectifs.

Cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit nonobstant les transferts de charges qui seront déterminés par la CLECT de la CCVM.

Monsieur Patrick ALTHUSSER demande si le pouvoir de police sur ces voiries reste de la compétence du maire de la commune. Monsieur le Président répond par l'affirmative dans la mesure où il ne s'agit que d'une mise à disposition des biens et non d'un transfert de propriété. Monsieur Gabriel BURGARD demande si toutes les voiries concernées sont dans le domaine public des communes. Monsieur le Président répond qu'il n'y a effectivement mise à disposition

que des voiries appartenant au domaine public des communes, les voiries du domaine privé des communes restant dans le giron de celles-ci.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le transfert des biens relevant du domaine public des communes de Munster et Gunsbach dans les zones transférées, à savoir les voiries et leurs accessoires tels que définis ci-dessus et ce à titre gratuit, nonobstant les éventuels transferts de charges qui seront définis par la CLECT de la CCVM.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition de ces biens ainsi que tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

POINT 7 - AMENAGEMENT / DEVELOPPEMENT

7.1. Attribution de l'étude bourg centre - POCE

Point présenté par Denise BUHL, Vice-Présidente

En préambule, Madame Denise BUHL précise que l'objectif du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) mené avec la Région Grand Est est de contractualiser entre les intercommunalités. De ce fait, un partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé est en cours de formation. Les objectifs visés par ce dispositif sont notamment l'aide à la création et à la croissance des entreprises, un renforcement de l'attractivité résidentielle, l'aide à la dynamisation et au développement local... Concernant le dispositif BSMR, il s'agit essentiellement d'un soutien aux investissements structurants. La Ville de Munster étant classée en zone fragile, notre territoire se trouvera dans une situation bonifiée au sein de ce dispositif.

Une consultation a été lancée, sur décision du Conseil Communautaire du 6 février 2019, pour la réalisation de l'étude préalable chargée de définir les deux stratégies de développement de «Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural (BSMR) » et POCE, de nombreux projets d'actions des deux dispositifs étant communs ou complémentaires.

VU le rapport d'analyse des offres,

Il est proposé de retenir l'offre du Cabinet LESTOUX et Associés pour un montant de 26.190€ TTC pour la réalisation de l'étude stratégique de redynamisation de la Ville de Munster et de développement économique et d'innovation du territoire de la Vallée de Munster.

Monsieur le Président propose que cette étude soit entièrement prise en charge par la CCVM.
Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché de l'étude stratégique Bourg Centre – POCE de la Vallée de Munster au Cabinet LESTOUX et Associés pour un montant de 26.190 € TTC.
- **DE PRECISER** que la CCVM financera l'étude avec le soutien de la Région Grand Est, sans participation de la Ville de Munster.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.2. Motion relative au projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

La Région Grand Est a arrêté son projet de SRADDET le 14 décembre 2018. La démarche est actuellement dans sa phase de consultation pour avis des personnes publiques associées et elle se poursuivra ensuite par une période d'enquête publique qui devrait être ouverte du 29 mai au 1^{er} juillet 2019.

Créé par la loi NOTRe en 2015, le SRADDET est pour les régions un nouvel outil d'aménagement du territoire et de développement durable à l'horizon 2050. Il est transversal et vise une simplification des politiques d'aménagement menées en rassemblant et en intégrant les autres schémas sectoriels existants dans les domaines de l'aménagement du territoire, les transports et mobilités, le climat-air-énergie, la biodiversité, l'eau, la gestion des déchets...

Il est en outre prescriptif, ce qui signifie qu'il s'impose aux schémas de cohérence territoriale (SCoT), aux plans climat air énergie territoriaux (PCAET), aux chartes des parcs naturels régionaux, aux plans de déplacement urbain (PDU) et aux acteurs de la filière déchets du fait de l'intégration du plan régional de prévention et de gestion des déchets dans le SRADDET. Et en application du SCoT, les documents d'urbanisme locaux (PLU et carte communale) doivent prendre en compte les objectifs et être compatibles avec les règles générales du SRADDET.

Ce projet de SRADDET de la Région Grand Est se présente sous forme d'une stratégie déclinée en 30 objectifs autour de deux axes principaux « *changer de modèle* » et « *transcender les frontières* » et sous forme d'un fascicule organisé en 5 chapitres comprenant les 30 règles générales à valeur prescriptive.

Pour mémoire, le Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges, dont la CCVM est membre, a été consulté au titre des personnes publiques associées, a émis par délibération du 10 avril dernier un avis défavorable à l'unanimité des membres présents concernant cinq règles et a soumis des propositions respectives d'amendement.

Soutenant l'ensemble de ces remarques, la CCVM tient à porter à la connaissance de la Région Grand Est dans le cadre de l'enquête publique sa position plus spécifiquement sur la règle n°16 telle qu'elle a été arrêtée le 14 décembre 2018. Cette règle intitulée « *Réduire la consommation foncière* » demande de limiter la consommation du foncier naturel, agricole et forestier au moins à 50% d'ici 2030 par rapport à la période de référence 2003-2012 et 75% d'ici 2050.

Le territoire de la vallée de Munster jouit d'une qualité paysagère et d'un cadre qui constituent un atout majeur pour son développement touristique dont la CCVM est pleinement consciente. Il ne s'agit donc pas de remettre en cause l'enjeu majeur de maîtrise de la consommation foncière mais de mieux faire prendre en compte les spécificités territoriales, en l'occurrence pour la vallée de Munster, son caractère rural et montagnard. La question foncière et l'évolution de ce foncier ne se traduit pas du tout de la même manière en milieu rural et en milieu urbain.

En effet, en milieu rural, mobiliser du foncier pour réaliser une opération de développement économique ou urbain nécessite un temps long. L'inscription de ces zones dans les documents d'urbanisme s'anticipe également sur ce pas de temps long. Il ne signifie ainsi pas une consommation démesurée mais permettent aux collectivités de laisser le temps nécessaire à l'acquisition du foncier et d'organiser de manière progressive les aménagements et équipements adaptés à l'évolution du contexte démographique et socio-économique.

Il est également indispensable de prendre en compte les efforts déjà réalisés ces dernières années pour la maîtrise du foncier avec la requalification des friches industrielles, artisanales ou tertiaires, nombreuses dans la vallée de Munster, malgré le surcoût et la complexité juridique (dépollution, bâtiments peu adaptés et pas aux normes...).

De surcroît, cette mesure sur un territoire comme la vallée de Munster risquerait d'être contreproductive en termes de transitions énergétique avec une dépendance accrue de son bassin d'emplois colmarien et au-delà et une croissance exponentielle des déplacements routiers fortement émetteurs de CO₂. Soutenir et favoriser la création d'emplois sur place milite pour un modèle de développement économique durable.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** la présente motion relative au projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires arrêté par le Conseil Régional du Grand Est le 14 décembre 2018.
- **DE SOUTENIR** la décision relative au SRADETT émise par le Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges par délibération du 10 avril 2019.

POINT 8 – DIVERS

Information au Conseil Communautaire

Dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Ville de Munster pour la création d'un cheminement doux vers la zone Hilti qui est de la compétence de la CCVM, le marché de travaux afférent au dit cheminement a été attribué à l'entreprise BTP WEREY pour un montant de 41 282.45 € HT + frais de MOE (à la charge de la CCVM). Il est précisé qu'une aide au titre du contrat de ruralité a été attribuée pour le projet d'ensemble.

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 3 juillet 2019, salle Albert Schweitzer de la Maison des Services.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 35.